

Compte Rendu de l'audition

L'audition a concerné Amélie Fromentin, Directrice déléguée à la transition écologique et au développement durable au Conseil départemental des Côtes d'Armor, au sein du Pôle Transition écologique et Aménagement (DGA). L'objectif était de recueillir son retour d'expérience sur l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), les difficultés d'application et ses suggestions pour dépasser les freins identifiés.

Démarche de la Collectivité

Amélie Fromentin, qui travaillait auparavant dans la protection de l'enfance, occupe désormais une fonction stratégique au sein d'un pôle technique qui la conduit à s'interroger : comment le Département peut s'adapter au changement climatique ?

Madame Fromentin souligne l'effet accélérateur de l'entrée dans un programme national piloté par la CEREMA « Territoires adaptés aux climats de demain ».

La mise en œuvre du projet est inédite et considérée comme expérimentale.

Une trentaine de collectivités participent au niveau national mais le département des Côtes d'Armor est le seul à avoir choisi un accompagnement sur l'ensemble de ses politiques publiques, ce qui permet d'avoir une vision globale et d'interroger toute la collectivité sur le changement climatique (retrait du trait de côte, enfance, etc.).

Le projet a été lancé en octobre 2024. Plusieurs mois ont été nécessaires pour établir et finaliser un diagnostic de 45 vulnérabilités spécifiques au territoire des Côtes d'Armor. Celles-ci ont été regroupées en 10 vulnérabilités plus une reformulée en besoin de coopération renforcée (10+1). Parmi la dizaine de vulnérabilités retenues prenant généralement en compte la compétence du département, on trouve :

- La **vulnérabilité des conditions de travail** en interne (chaleur, intempéries) pour les agents et les usagers.
- Les risques pour les **activités touristiques, extérieures et culturelles**.
- La **vulnérabilité liée à l'agriculture** (ex: vulnérabilité du sol). Bien que ce ne soit pas une compétence première du Département, il était important pour les élus que ce sujet apparaisse en termes de politiques publiques.
- La **vulnérabilité des publics vulnérables** ou précaires au changement climatique, comme les personnes âgées et les enfants.
- La **vulnérabilité des écosystèmes et des espaces naturels sensibles**.
- La **vulnérabilité de l'eau** au sens de la qualité et de la quantité disponible.
- La **vulnérabilité des finances du Département** au regard du changement climatique. Cela implique des arbitrages politiques sur les trajectoires d'adaptation, notamment si l'on retire le trait de côte, si on garde certaines lignes routières ou si l'on détruit des ouvrages.
- ...

Contrairement aux EPCI qui sont plus avancés, le sujet est tout nouveau pour le Département, marquant un « avant et un après » pour la collectivité et ses élus.

Le programme devait s'achever en 2026 mais l'échéance a été repoussée à mars 2027 par l'arrêt de trajectoires d'adaptation.

Des arbitrages politiques devront être faits sur ce qu'on doit absolument préserver et en ce sens, « on compte ce qui compte ». La justice sociale et le vivre ensemble restent incontournables mais pour le reste des sujets rien n'est décidé.

La communication est essentielle pour ne pas générer uniquement de l'anxiété, mais pour montrer la construction des actions, notamment avec des outils visuels comme la Fresque du Climat. La question de l'association des citoyens est toujours en cours de réflexion.

Freins et Dépassement

Le premier frein identifié est le **changement des comportements**, d'abord en interne puis chez les citoyens. Pour le changement des modes de vie, le Département a travaillé avec la Fabrique des Transitions qui a élaboré des recommandations.

Un obstacle interne fort est le **cloisonnement**, auquel Amélie Fromentin tente de remédier par ses actions transversales. Elle a par exemple proposé la fusion des Comités de Pilotage (COPIL) de différents plans (effet de serre, décarbonation) pour plus d'efficacité avec les élus.

Un autre frein majeur est la difficulté de **coopération externe** entre les structures, malgré des compétences différentes sur un même territoire. Ce qui manque, ce sont des **espaces de dialogue circulaire** et la **systemie** entre les acteurs.

Perspectives

En interne, la perspective est de favoriser la **transversalité** pour améliorer l'efficacité par la mise en place de moyens garantissant l'obtention de résultats plus efficaces qui n'auraient pas été atteints autrement.

Madame Fromentin relève que **tout est lié**. Par exemple, venant du social, elle voit une opportunité d'intégrer les enjeux sociaux, comme le droit des enfants à un environnement sain, dans la transition écologique. Des axes de transition écologique (consommation énergétique, restauration) peuvent être inclus dans les conventions d'objectifs et de moyens (CEPOM) des établissements sociaux et médico-sociaux, car ces sujets parlent aux travailleurs sociaux.

Elle souligne que la **formalisation d'un programme** offre l'**encadrement** nécessaire à la structuration des activités. Et si parfois, « on se fait rattraper par le réel », la contrainte oblige à être innovant.

En externe, l'enjeu principal est la **coopération territoriale** entre collectivités ayant des compétences différentes sur un même territoire. Ici, la perspective est de créer de la « **SYSTEMIE** ». Cela passe par l'instauration d'un « **dialogue circulaire** » et d'« **espaces de dialogue circulaire** » et d'instances dédiées où chacun peut échanger sur sa compétence respective, reconnaissant le « **continuum des compétences** ». Par exemple, l'enjeu du retrait du trait de côte nécessite un tel dialogue pour que l'EPCI et le Département discutent de l'avenir des routes (départementales et communales) sur ce territoire.